

ENGAGEMENT DE CONFIDENTIALITE

APRES AVOIR RAPPELE QUE

1. PARIS BIOTECH SANTE est un bio-incubateur ayant pour vocation d'accueillir, dans le cadre de la loi N° 99.587 du 12 Juillet 1999, pendant une durée déterminée, des porteurs de projets dans le domaine de la recherche et de l'innovation et de leur fournir des prestations personnalisées afin de leur permettre de finaliser lesdits projets jusqu'à la création effective de leur entreprise et leur présentation aux capitaux-risqueurs.
2. C'est dans ce contexte que le Comité d'Evaluation de PARIS BIOTECH SANTE est amené à examiner et auditionner divers dossiers de candidature présentés par les porteurs de projets et pré-sélectionnés par la Direction Générale de PARIS BIOTECH SANTE, et à prendre ainsi connaissance de documents et informations confidentiels.
3. C'est pourquoi, les membres du Comité d'Evaluation de PARIS BIOTECH SANTE, ainsi que tous les membres invités à participer au Comité d'Evaluation, ont accepté de conserver à ces documents et informations, un caractère confidentiel en souscrivant le présent engagement.

LES MEMBRES DU COMITÉ D'EVALUATION DE PARIS BIOTECH ET MEMBRES INVITES S'ENGAGENT

1. à considérer comme strictement confidentiels, l'ensemble des documents, informations, résultats ou données qui leur seront communiqués par les porteurs de projets pré-sélectionnés par la Direction Générale de PARIS BIOTECH SANTE, ou dont ils pourraient avoir connaissance dans le cadre de l'examen des dossiers et candidatures qui leur sont soumis ;
2. à ne pas divulguer lesdits documents et informations, à quelque personne et sous quelque forme que ce soit, sauf à y avoir été préalablement autorisé par écrit par les porteurs de projets, et à ne pas les exploiter à des fins personnelles et en dehors de l'examen des dossiers de candidature.
3. Le présent engagement de confidentialité est souscrit par chacun des membres du Comité d'Evaluation de PARIS BIOTECH SANTE individuellement, ainsi que par les membres invités, sans limitation de durée et quelque soit l'issue de la candidature présentée, que l'avis du Comité d'Evaluation soit favorable ou non, auquel cas les documents et informations fournis par le porteur de projet lui seront restitués sans délai, toute copie étant interdite.

En conséquence, les membres du Comité d'Evaluation de PARIS BIOTECH SANTE et membres invités ne seront déliés du présent engagement de confidentialité quand bien même, il ne seraient plus membres de ce Comité d'Evaluation, que si les documents ou informations communiqués sont tombés dans le domaine public, (et pour autant qu'ils ne puissent être considérés comme responsables d'une telle divulgation dans le public) ou, comme indiqué ci-dessus, que s'ils y ont été autorisés par les porteurs de projet.

Fait à :
le :
Nom Prénom
Signature